

# Un lieu test "maraîchage bio" mis à disposition des élèves

*La Provence*  
4/11/15

À Carmejane, sur 1,5 h de terre, les jeunes peuvent s'essayer pendant trois ans à ce métier

Le Centre de formation de Carmejane a inauguré hier un lieu test "maraîchage bio". Ce dispositif innovant est un des premiers de Paca. Des apprentis pourront s'essayer au métier de marâcher biologique diversifié sur ce terrain mis à disposition, de même que, l'équipement. Ils seront accompagnés par un parrain tuteur marâcher bio professionnel.

Les intervenants insistent sur le fait que ce dispositif viendra compléter ceux existant, pas les remplacer. "C'est un espace où l'on fait des tests grandeur réelle avant de s'installer", indique Ridha Djerbi, directeur du centre.

La conseillère régionale Colette Charriau, nouvelle présidente du conseil d'administration de l'établissement, précise qu'il s'agit de "fournir du matériel et un espace à des gens qui ne sont pas issus du monde agricole et qui n'ont pas la chance d'avoir hérité de terrains. C'est la démonstration que l'établissement s'adapte à l'évolution du monde agricole".

Le brevet existait depuis quelques années, mais il manquait le côté pratique. C'est chose faite désormais. Les jeunes entrepreneurs "à l'essai" vont se succéder sur une durée de 3 ans maximum et s'essayer au métier de marâcher biologique diversifié.



Les partenaires ont visité la parcelle mise à disposition des jeunes entrepreneurs. / PHOTO ERIC CAMOIN

## Le matériel du parfait marâcher mis à disposition

Un équipement très complet sera mis à disposition des candidats: tracteur de 40 chevaux, sous-soleuse, fraise, vibroculteur, bineuse, broyeur, houe marâchère manuelle, planteuse, semoir manuel, motoculteur avec accessoires, motobineuse, pulvérisateur, chariots de récolte et autres indispensables. Le tout subventionné en grande partie par le programme Leader.

Ils seront portés juridiquement et accompagnés dans leur démarche par la coopérative d'activités et d'entrepreneurs Mosaïque, située à Digne. Le terrain et le matériel sont mis à disposition par l'EPL de Carmejane. Les entrepreneurs doivent seulement acheter les semences, engrais, etc. Ils cultivent, récoltent et vendent leur marchandise. Leurs recettes (et leurs factures) rentrent sur leur compte Mosaïque. S'ils ont eu du bénéfice et qu'ils veulent toujours devenir marâchers, ils le récupéreront pour s'installer à leur propre compte. Sous contrat Cape (Contrat d'appui au projet d'entreprise), ils peuvent percevoir les revenus sociaux auxquels ils avaient droit auparavant (Assedic, RSA...)

La première entrepreneuse à l'essai a choisi de démarrer sur 5 000 m<sup>2</sup> et un tunnel de 480 m<sup>2</sup> pour la première année, et de garder un travail à temps partiel chez un agriculteur.

Sur le terrain de 1,5 hectare, 8 000 m<sup>2</sup> de plein champs et 960 m<sup>2</sup> de tunnels froids sont équipés en irrigation. Le reste est en infrastructure agro-écologique (une hale composite), en verger paysan (en partenariat avec la maison de la biodiversité du parc du Luberon), et en parcelle pédagogique.

Marie-France RAVETTI